

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 31  
- ayant pris part au vote : 33  
- procurations : 2

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille quatorze et le 28 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etaient présents** : M. MARC PERE, , M.YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, M.PATRICE ETAVE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M.PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M.DANIEL ERWAN , MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTELAN.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M.JACQUES DAHAN).

**Etait absent excusé :**

M.FREDERIC BAMIERE a été élu secrétaire

## DÉLIBÉRATION n° 2014/087

**Objet : Adoption du Règlement Intérieur**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'adopter les dispositions contenues dans le projet de Règlement Intérieur du conseil municipal joint à la présente délibération.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité d'adopter les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal, avec les réserves suivantes :

Mme NADINE MAURIN, M. ERWAN DANIEL, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, Mme ISABELLE SEROR, M. ANDRE PAULHIAC, Mme ELISABETH ATTELAN font le choix, conformément à l'article 4 du chapitre 2 du règlement intérieur de conserver la réception des plis, sous format papier, à leur domicile.

- Transmis le 05 JUIN 2014  
- Affiché le 05 JUIN 2014



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRE

